

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2020.0038/DP/SG du 16 mars 2020 portant délégation de signature
(service achats, budget et finances)**

NOR : HASX2030140S

La présidente de la Haute Autorité de santé,

Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du Président de la République du 4 décembre 2017 portant nomination de la présidente de la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision n° 2009.03 007/DAGRI du collège de la Haute Autorité de santé en date du 18 mars 2009 relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés,

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, du directeur, de la secrétaire générale et de son adjointe, délégation est donnée à Mme Laura GODINHO, chef du service achats, budget et finances, à son adjointe Mme Kamba-Lydia ZEI et à M. Franck JOLIVALDT, chef du service transformation numérique et logistique à l'effet de signer au nom de la présidente de la Haute Autorité de santé tout acte relatif au fonctionnement et l'activité de son service, sans limite de montant.

Article 2

La décision sera publiée sur le site internet de la Haute Autorité de santé ainsi qu'au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 mars 2020.

La présidente de la Haute Autorité de santé,
Pr DOMINIQUE LE GULUDEC